07. PRÉPARATION DES DONNÉES

- Préparer les données avant la première facture

Préparer les données avant la première facture

Fiche de votre société

Un bandeau d'avertissement s'affiche sur les pages du module (en mode réel) tant que ces informations sont incomplètes :

- Nom, adresse, code postal, ville, pays.
- Identifiant professionnel 1 (SIREN, 9 chiffres, clé de contrôle valide).
- Numéro de TVA intracommunautaire (FR + 2 caractères + 9 chiffres).
- Compte bancaire par défaut avec IBAN si le mode de règlement est le virement (configuration du module Factures ou compte de la facture).
- Régime de TVA (Taxes/TVA : sur les débits ou à l'encaissement).

> Si vous avez choisi **une adresse de facturation électronique spécifique** dans la configuration de la PA, elle **doit commencer par votre SIREN et exister dans l'annuaire**.

Fiches tiers

Client professionnel français :

- SIREN (Id. prof. 1) ou SIRET (Id. prof. 2) valides (clé de contrôle).
- Numéro de TVA (sinon il est calculé à partir du SIREN) ; s'il est saisi, il doit correspondre au SIREN.
- Nom, adresse, code postal, ville, pays.
- Type de tiers correctement renseigné (entreprise ou particulier) : le module s'appuie sur la détection Dolibarr pour exclure les B2C.

Fournisseur :

Le SIREN (ou à défaut SIRET ou TVA) est essentiel au rapprochement automatique des factures reçues. Sans identifiant, le fournisseur risque d'être recréé en doublon (voir le rapport « Fournisseurs sans SIREN »).

Taux de TVA à 0 % et codes d'exonération

Quand une ligne porte un taux de TVA à 0 %, la norme exige un motif codé (BT-121, liste VATEX). Le module refuse de générer plutôt que d'émettre un document au motif inconnu.

Version de Dolibarr	Où renseigner le code VATEX
Dolibarr 18 à 23	Constante cachée `MAIN_VAT_EXEMPTION_CODE_FOR_<taux>[_<code TVA>]`, saisie dans *Accueil > Configuration > Divers.*
Dolibarr 24 et plus	Colonne **« Code d'exonération de la TVA »** du dictionnaire des taux de TVA. Le code VATEX-EU-O fait passer la ligne en catégorie **« Non soumise à la TVA »** (opération hors champ) : la facture ne porte alors aucun numéro de TVA et ne peut pas mélanger opérations hors champ et opérations taxées ou exonérées.

La catégorie de TVA d'une ligne (BT-151) est lue depuis le code TVA de la ligne : un code commençant par « AE » (ex. AE, AE-IC) déclare une autoliquidation, avec le code VATEX-FR-AE pour un vendeur français. La note du dictionnaire sert de motif d'exonération (BT-120).

Produits et services

Pour la réception

Chaque ligne de facture reçue est rapprochée d'un produit ***Dolibarr*** dans cet ordre :

1. Le prix fournisseur (onglet « Prix fournisseurs » du produit) dont la référence fournisseur est égale à la référence portée par la ligne (BT-155). Une ligne sans référence fournisseur (factures OVH ou Bouygues Telecom, par exemple) est recherchée sur son libellé : quand une telle ligne est rattachée à un produit, le module enregistre le tarif fournisseur sous ce libellé pour la reconnaître aux factures suivantes.
2. Si l'option est active : la même référence en comparaison tolérante.
3. La référence acheteur de la ligne (BT-156), si elle est la référence d'un de vos produits.
4. Le produit ou le service par défaut défini sur la fiche du fournisseur (bloc « Facturation électronique ») : le service pour une facture de services, le produit pour une facture de biens (cadre de facturation BT-23 ; voir chapitre 09 pour les factures mixtes).
5. Si l'option est active : le produit générique choisi dans l'onglet « Options de réception ».
6. Sinon : choix fait dans la fenêtre de pré-import (synchronisation manuelle, si l'option est active), création automatique si l'option est active, ou arrêt de l'import de la facture

jusqu'à résolution manuelle (voir chapitre 11).

> ℹ Seuls les produits marqués **« à l'achat »** peuvent recevoir une référence fournisseur.

Pour l'émission

Chaque ligne doit avoir un libellé ou une description (BT-153, règle BR-25), sinon la génération signale les lignes concernées.

Sur la fiche d'un client, deux champs facultatifs complètent les factures électroniques qui lui sont adressées : **« Notre identifiant fournisseur chez ce client »** (BT-29) et **« Référence acheteur par défaut »** (BT-10). Ne les remplir que si le client les demande (voir chapitre 09).